



INSCRIPTION FORMATION B.N.S.S.A (accéléré) / SECOURISME

• ADHÉRENT

Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Lieu de naissance :
Adresse :	
Code Postal + Ville :	Profession :
Téléphone :	E-mail :

Comment nous avez-vous connu ?

Bouche à oreille Presse Internet Affiche Autre, préciser :

• + SI L'ADHÉRENT EST NON MAJEUR (avoir 17 ans révolus le jour de l'examen)

PÈRE / Nom - Prénom :	Profession :
E-mail :	Tél :
MÈRE / Nom - Prénom :	Profession :
E-mail :	Tél :

- BNSSA EN ACCÉLÉRÉ (Pour nageurs confirmés) ou RÉVISION

Du lundi 02 au vendredi 06 Mai 2022, 16h30-20h (à confirmer)

Attention, Pse 1 obligatoire et test d'entrée avant participation à la formation.

Entraînements aquatiques et réglementation sur Montpellier.

3,5h / jour de formation dont 1.5h de Réglementation et 2h d'entraînement aquatique. Un livret de formation sera transmis par Mail à chaque candidat.

• FORMULE (*entourer votre choix)

- BNSSA accéléré avec Pse1 ou Pse2 (420€)
- BNSSA accéléré avec recyclage Pse 1 (320€)
- BNSSA accéléré avec Pse1 + Pse2 (650€)
- BNSSA accéléré déjà Pse1 ou 2 à jour (250€)
- Révision BNSSA avec recyclage Pse1/2 (150€)
- Pse 1 ou Pse 2 (250€)
- Recyclage Pse1 ou Pse2 (70€) *

Attention : Frais d'examens 30 € à régler le jour J.

Pour toutes les formules Bnssa, rajouter un chèque de 30 € à l'ordre de la FNMNS. Si obtention du diplôme BNSSA, une assurance en responsabilité civile professionnelle sera automatiquement souscrite.

*Pour les Recyclages, les dates seront communiquées sur demande, un lien vous sera transmis.

• **FORMATION SECOURISME sur Montpellier (*Entourer votre choix)**

PSE 1

ET / OU

PSE2

Du 21 au 25/02/2022.

Du 28/02 au 04/03/2022 (quasi complet)

Du 25 au 29/04/2022

Du 02 au 06/06/2022

Du 02 au /06/05/2022

EUROS

Règlement :

Montant 1^{er} chèque :

N° chèque :

Montant 4^{ème} chèque :

N° chèque :

FORMATION CHOISIE (à remplir) :

MONTANT TOTAL DE LA FORMATION (hors frais d'inscription examen BNSSA) :

Montant 2^{ème} chèque : _____

N° _____

chèque : Montant 5^{ème} chèque : _____ N° chèque :

Montant 3^{ème} chèque : _____

N° _____ chèque :

Banque : _____ **Règlement à l'ordre de M.A.T.**

DOSSIER À FOURNIR PAR ACTIVITÉ

PSE1 ou et PSE2 : 1 photo + copie CNI + enveloppes à votre adresse : 1 A4 timbrée à 100g + 1 petite timbrée à 20g

Recyclage / Formation Continue : 1 photo + copie CNI + enveloppes à votre adresse : 1 A4 timbrée à 100g + 1 petite timbrée à 20g + copie du diplôme initial + copie du dernier recyclage

B.N.S.S.A. : 1 photo + copie CNI + 1 enveloppe à votre adresse : 1 A4 timbrée à 100g + certificat médical d'aptitude au Sauvetage Nautique + copie du PSE1 ou PSE2 (ou de la dernière révision si déjà obtenue).

ATTENTION : Toute activité ayant commencée est due. Il ne sera pas effectué de remboursement.

Tout cours non suivi est perdu. Dès votre inscription, vous devenez membre de l'association Montpellier Triathlon (MAT). Les statuts et le règlement intérieur sont disponibles dans nos locaux. **Nous ne pouvons pas vous envoyer de confirmation d'inscription : afin de vérifier si votre dossier est bien pris en compte, merci de nous contacter par mail ou téléphone.** En cas de problèmes techniques dans les bassins occupés, l'association n'est pas responsable.

L'association MAT se réserve le droit de prendre des photos et films lors des entraînements, compétitions et manifestations pour son usage de communication: prospectus, affiches et site.

En ce qui concerne la formation BNSSA, Montpellier Triathlon (MAT) et la FNMNS notre partenaire, se réservent le droit de présenter ou non les candidats à l'examen final suivant leurs résultats aux examens blancs, leur assiduité durant la période de formation et si Pse 1 à jour.

Date : _____ Signature :

Montpellier triathlon
551 Rue de la Métairie de SAYSSET
34070 Montpellier